Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_132-DE

Audierne

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29
Le 16 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 10 septembre 2026 Publication de la convocation le : 11 septembre 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE
Etaient absents :
Mme Nadine JUDE a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA
M. Laurent FAURE a donné procuration à M. Florent LARDIC
M. Pascal MENDILI a donné procuration à M. Grégoire DIRSON

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Armelle BRARD
Date de transmission au contrôle de légalité : 23 SEP. 2026
Date de publication : 23 SEP. 2026

Délibération n° 2026-132 : Régularisation d'une servitude pour l'implantation d'une installation électrique (parcelle communale 052ZK18)
Rapporteur : M. Thierry COUPELANT

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La commune a signé une convention de servitude le 16 mai 2025 au profit d'ENEDIS afin de réaliser des travaux d'enfouissement de réseau électrique basse tension sur une parcelle communale (052ZK18) à usage de voirie.
Afin de régulariser la situation, il convient de soumettre au conseil municipal cette convention.
Vu l'avis favorable unanime de la commission urbanisme et occupation du domaine du 1er septembre 2026,
Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Donner un avis favorable sur le projet de convention au profit d'ENEDIS sur une parcelle communale 052ZK18 située impasse Park Roz Edern ;
- Donner un avis favorable sur la prise en charge des frais d'acte par ENEDIS ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer toute pièce consécutive à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

La Secrétaire de séance,
Armelle BRARD

HOTEL DE VILLE
12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 08 47

MAIRIE ANNEXE
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 02.76

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_132-DE



